

THE
QUEBEC
GAZETTE.

LA
GAZETTE
DE
QUEBEC.



THURSDAY, APRIL 21, 1785.

JEUDI, le 21 AVRIL, 1785.

An exact Narrative of M. BLANCHARD'S Observations during his third aerial Voyage, on the 18th of July, 1784, extracted from a Pamphlet, translated from the French, of M. Blanchard.

Récit circonstancié des observations de Mr. Blanchard, sur son troisième voyage aérien, le 18 Juillet, 1784, extrait d'une brochure traduite du François.

I TOOK my departure, from the old barracks of Rouen, with M. Boby, at a quarter past five in the evening, having besides our own weight, about two hundred and ten pounds of ballast—While we were ascending vertically in a majestic manner, we continually saluted the spectators with our flags. The barometer fell four inches and six lines in seven minutes, the thermometer eighteen degrees in the same space of time. The compass convinced us that we were in the North-east quarter. We felt at this time a little fresh breeze, which would have carried us forwards, without effecting our intention of making some evolutions over the city, and of rising and descending at pleasure, as I had engaged to do; and, which would, in fine, have prevented me from gratifying my native province, over which I was then hovering, and which was attentively examining my manœuvres. I therefore struggled against the wind, in presenting to it the convexity of my wings, which I agitated with great force. This enabled me to turn to the West, after which I shifted my wings inversely, and found with pleasure that we had escaped this current, which would soon have driven us from the sight of our spectators, whose plaudits and ejaculations we could still hear very distinctly. The force of ascension was constantly taking place, but on striking the air to resist that power, we became for an instant stationary. During this period, I enquired of M. Boby, who was contemplating the earth with admiration, whether he could distinguish the mountain of St. Catherine? He looked for it without effect, and he confessed ingeniously that he was out of his latitude, the surface of the earth having no other appearance to him than a superb plain. Having conversed together, for a short time, on the grandeur of the scene, I endeavoured to descend, and succeeded so well, that the people imagined we were falling. The barometer rose considerably. As we fancied we heard exclamations of terror, we determined not to suffer the spectators to be under any further apprehension for our fate; we re-ascended very quickly, by throwing out some ballast, and working with the wings. If it had not been my intention to mount very high, we could have re-ascended without either of those expedients, since we had effected our descent by the aid of our wings alone. We ascended very considerably, for the barometer, at thirty-two minutes past five, had fallen to twelve inches. We now found ourselves becalmed, and for four minutes used no means of extrication. Having attentively surveyed the vast expanse, and contemplated the beauty of the clouds, which rolled over each other like a tempestuous sea, we congratulated ourselves on the occasion, and expressed an ardent desire to traverse their extent, which we could only effect by agitating our wings, it being prudent to reserve our ballast till we had got out of this calm, where we experienced sensations, delightful beyond description.

JE partis avec Mr. Boby à cinq heures et un quart du soir des anciennes casernes de Rouen, ayant outre notre propre poids, environ deux cents dix livres de lest à bord. Tant que d'une manière majestueuse nous montions verticalement, nous ne cessons de saluer les spectateurs de nos pavillons. Le baromètre tomba quatre pouces six lignes en sept minutes, et le thermomètre dix-huit degrés dans le même espace de tems. Le compas nous convainquit que nous étions dans le nord-est. Dans ce moment nous sentimes une brise fraîche qui nous auroit emmenés sans nous laisser exécuter notre dessein de faire quelques évolutions au dessus de la ville, de monter et descendre successivement, comme j'avois promis de faire, et en un mot de satisfaire la curiosité de ma province natale, au dessus de laquelle je planois alors, et qui examinoit mes manœuvres avec attention. En conséquence je luttois contre le vent, en lui présentant la convexité de mes ailes, que j'agitais avec beaucoup de force. Par là je parvins à virer à l'ouest, ensuite de quoi je tournai mes ailes, et vis avec plaisir que nous avions échappé ce courant, qui nous auroit bien-tôt portés hors de la vue de nos spectateurs, dont nous pouvions encore très distinctement entendre les cris d'applaudissemens et de surprise. Nous continuions toujours de monter, mais en frappant l'air pour résister à cette puissance ascendante, nous restâmes pour un instant immobiles. Durant cet intervalle je demandai à Mr. Boby, qui contemploit la terre avec admiration, s'il ne pouvoit pas distinguer la montagne de Ste. Catherine? Il la chercha sans succès et avoua ingénument qu'il ne savoit où il se trouvoit, la terre ne paroissant que comme une superbe plaine à ses yeux. Après une courte conversation sur la grandeur de la scène je tâchai de m'abaisser, en quoi je réussis si bien que le monde crut que nous tombions. Le baromètre haussa considérablement. Comme il nous sembloit entendre des cris de frayeur nous réfolumes de ne pas laisser les spectateurs plus long tems dans l'inquiétude sur notre sort; nous remontâmes très rapidement en laissant tomber quelque peu de lest, et travaillant des ailes. Si je ne m'étois proposé de m'élever à une grande hauteur, nous aurions pu remonter sans l'un et l'autre de ces expédiens, puisque ce ne fut qu'à l'aide de nos ailes que nous exécutâmes notre descente. Nous remontâmes considérablement, car le baromètre, à cinq heures trente deux minutes, avoit baissé jusqu'à 21 pouces. Là nous nous trouvâmes dans un parfait calme, dont, pendant quatre minutes, nous ne cherchions pas à sortir. Après avoir contemplé le vaste espace, et la beauté des nuës qui rouloient les unes au-dessus des autres comme une mer orageuse, nous nous félicitâmes sur cette jouissance, et nous éprouvions un violent désir de traverser toute leur étendue, ce que nous ne pouvions faire qu'à l'aide de nos ailes, puisque la prudence exigeoit que nous gardions notre lest, jusqu'à ce que nous eussions sorti de ce calme, où nous jouissions de sensations délicieuses au-delà de toute expression.

I drew a paper from my pocket which had been thrown into my vessel at our departure. We thought it was a song, and endeavoured by turns to find a tune for it, but we soon discovered it to be some excellent verses.—Having read them over, we conceived it was time to determine our course. I asked M. Boby to which quarter he wished to turn? He replied to the North. I immediately agitated one wing only, by veering it round pretty nearly to the 95th degree, and we turned Northward. My companion expressing a desire to be transported to the clouds, I acted forcibly with my four wings, and we ascended. The barometer fell to twenty inches, and the thermometer to nine degrees; it was now fifty-six minutes past five. Just at this time a contrary breeze sprang up, and I was obliged to abandon my Northern course; according to the compass, we took a North-east track, and this part of our voyage we ran through with great velocity. Mr. Boby imagined we were stationary all this time, and, conceiving that his strength would expedite our progress, he offered to quit his barometer and assist me in rowing. I desired him, however, to take care of his instruments, and to assure himself that we were going at a great rate, as there was no fixed point in the immense void in which we then were, it was not possible to convince him of the celerity of our course, but that he should presently be sensible of it. I then turned back my wings, and struck the air in a contrary direction; the power of ascension yielded to this effort, and we descended considerably. It was now six minutes after six—the barometer rose to twenty-five inches and two lines. At this height we could easily distinguish the country. My companion, who had till then been doubtful of our progress, was delighted to see the earth fly, as it were, from under our feet.

Je tirai un papier de ma poche qui, au moment de notre départ, avoit été jetté dans mon vaisseau. Nous le prenions d'abord pour une chanson et nous tâchions tour-à-tour de lui trouver un air, mais nous nous aperçûmes bien-tôt que c'étoit une excellente pièce de poésie. Après l'avoir lue nous jugeâmes qu'il étoit tems de déterminer notre course. Je demandai à Mr. Boby de quel côté il vouloit aller? Il répondit au nord. Aussi-tôt j'agitai une des ailes seulement, en la tournant presque au 45 degré, et nous tournâmes au nord. Mon compagnon désirant d'être élevé aux nuës, je travaillai avec vigueur de mes quatre ailes, et nous nous élevâmes. Le baromètre tomba à vingt pouces et le thermomètre à neuf degrés; il étoit alors cinq heures cinquante six minutes. Au même instant il s'éleva une brise contraire qui m'obligea de changer ma direction de nord; suivant le compas nous courions au nord est, laquelle partie de notre voyage nous parcourûmes avec une grande rapidité. Mr. Boby croioit que nous restions immobiles, et dans l'idée que sa force pourroit accélérer notre mouvement, il offrit de quitter son baromètre et de m'aider à ramer. Je le priai de ne s'occuper que de ses instrumens, et de se tenir assuré que nous avançons très vite; comme il n'y avoit pas de point fixe dans le vuide immense où nous navigions, je ne pouvois le convaincre de la célérité de notre marche, mais qu'il en seroit des preuves dans un instant. Je repliai mes ailes et frappai l'air en sens contraire, quand la puissance ascendante céda à cet effort et nous baissâmes considérablement. Il étoit alors six heures et six minutes; le baromètre haussa jusqu'à vingt cinq pouces deux lignes. De cette hauteur nous pouvions aisément distinguer la campagne. Mon compagnon qui jusqu'alors avoit douté de la célérité de notre marche fut enchanté de voir la terre, pour ainsi dire, s'envoler de dessous ses pieds.

We were then near to the town of St. Saen, and although this was not exactly our route, we agreed to hover over it, as we heard the inhabitants calling us towards them. We were in one minute near enough to see houses very plainly; but not to distinguish the people. We saluted them with our flag, and throwing out a portion of ballast, ascended considerably, and pursued our route North-east-ward.

Nous nous trouvâmes alors proche de Saint Saen; et quoique cette ville ne se trouvoit pas exactement sur notre chemin nous convînmes de planer au dessus, d'autant plus que nous entendions le monde nous appeler à lui. Dans l'espace d'une minute nous nous en trouvâmes assez proche pour voir distinctement les maisons mais non pas les habitans. Nous les saluâmes de nos pavillons, et après avoir jetté une partie de notre lest nous remontâmes et poursuivîmes notre voyage vers le nord-est.

In re-ascending, we thought we discerned a town at a distance, and indeed we were not mistaken. M. Boby was better acquainted with this part of the country, and from the state of the compass, which I desired him to observe, he supposed it to be Neuschatel. "I have, said he, some friends in that town; and should be very happy to pay my compliments to them in passing, if it is agreeable to you." I told him it was quite as practicable as what we had just been doing, and would not interrupt our course, as we must have passed over it, but that we would at present ascend as high as we were able. I had a particular reason for this, which I was desirous, for a moment, to

En remontant nous crûmes découvrir une ville dans le lointain et nous ne nous trompions pas. Mr. Boby qui connoissoit bien cette partie du pays, jugea par le compas, que je le priois d'observer, que ce devoit être Neuschatel. J'ai, me dit-il, quelques amis dans cette ville, et je serois charmé, si vous n'avez point d'objections, de les saluer en passant. Je lui répondis que c'étoit aussi aisé, que ce que nous venions de faire, et que cela ne nous détourneroit pas de notre course, puisqu'il nous auroit fallu dans tous les cas passer au dessus, et qu'à présent nous voulions monter aussi haut que possible. J'avois

conceal from my companion. It was my wish, indeed, to endeavour to get a sight of the sea. When we had attained a height in which the barometer marked twenty inches and six lines, we felt a supportable degree of cold. As condensation was now taking place, the balloon collapsed a little, and in proportion as the barometer rose again we threw out a proportional quantity of ballast. We passed on at nearly the same height about six minutes.

The rarified air gave M. Boby an appetite. He ate—and I followed his example. He asked for something to drink, but he did not relish the first bottle I gave him. He chose another, and we drank to the health of the city of Rouen, the earth in general, and his friends at Neufchatel in particular, among whom we were about to descend.

It was now twelve minutes past six; the barometer had risen to twenty-two inches and four lines; the thermometer to twelve degrees. I took the rejected bottle and threw it away uncorked: We followed it with our eyes as far as we were able, and observed it falling with such violence, that the liquor escaped like a copious smoke from the funnel of a chimney. The wine appeared in ebullition, and exhaling in the form of vapour, at length it disappeared. We continued to mount, and the barometer fell to twenty-one inches and six lines. We were still going North-east-ward, when I imagined we were approaching the town. I employed myself in our intended descent, and solicited my adventurous companion to lay aside his instruments that he might assist me to descend by means of our wings. He took his station on the left side, and we both rowed forcibly for three minutes. We descended with facility near the town of Neufchatel, and by a quick and successive motion of the wings, we attained a power of hovering over it. We saluted the inhabitants who made the air resound with my name. It was now about fifteen minutes past six. Having paid this visit, we again raised ourselves by means of the wings, our departure seemed to throw the spectators into an alarm, and we could distinctly hear their voices, which seemed to recal us. We then ascended to a great height, the barometer fell to twenty inches, and the thermometer to nine degrees, it was now twenty minutes past six.

We travelled at this height for six minutes, and in this last elevation, we turned to the North-North-West. After passing through a very light cloud, I perceived the sea before me at a distance; the rays of the sun rendered it as brilliant as glass, I could discern a little black point upon it, but took no notice to my fellow traveller, and rowed powerfully to accelerate our course. The little point increased to my sight, and I was satisfied it was a vessel. My companion, who was engaged in examining the beauty of the different clouds, told me he heard the murmuring of a tempest. "Can it," said he, "be a contest between the clouds, or some effect within the globe." "It is nothing," said I. A moment after, I proceeded to lower the machine, he observed that the noise increased, and resembled the waves of the sea. "You are not mistaken," replied I. "Look back, and you will see the finest prospect imaginable." He was enchanted at the sight, and could plainly distinguish the vessel. *(The remainder in our next)*

NEW YORK, March 11.

We learn that a new loan of two millions of guilders has been negotiated by the Honorable John Adams, Minister Plenipotentiary of the United States of America to the States General of the United Netherlands, and now Ambassador to the Court of London, in behalf of the said States, with Messrs. Wilhelm and Jean Willinck, Nicholas Jacob Van Staphorst, and la Lande and Fynje. This contract has been ratified and declared obligatory on the United States of America, by Congress.

BY PUBLIC AUCTION

Will be Sold on MONDAY the 25th instant and following days, at the House of Messrs. MARCOUX, in the Lower-town, All their Stock in Trade, consisting in a compleat and valuable Assortment of Dry Goods, Groceries and Liquors, among which are the following, viz.

PRINTED cottons, chints and calicoes, striped cottons, hollands, linen and cotton checks, bed-ticks and Russia drills, fine and coarse Irish linens, Silésias, dowls and glas'd linens, platilles, Oznaburghs, Russia sheetings, check'd, striped, flower'd and spotted muslins, gurreas, jeans and dimities, Dutch cord, Marcellis quilting, corduroys and sustains, silk, linen and cotton handkerchiefs and cravats, India taffeties; a great variety of rich silks and sattins, Moree gowns, nankens, ribbons, silk fringe, gimp and trimmings, thread and blonde lace, gartering, bindings and tapes, fougé and plain gauze, ditto aprons and handkerchiefs, cambrick and lawn, gloves and mitts, hosiery of all kinds, mill'd caps, worsted and cotton ditto, calimancoes, durants, shalloons, camlets, lastings, say, princes stuff, shags, plush, velvets and velverets, table-cloths, flannel, swanskin, molton, ratteen, cadie, coatings, superfine and coarse cloths, broads, silver, gold and tortoise shell snuff-boxes, perfumery, buttons, thread, sewing-silks, millinery, consisting of an elegant assortment of ladies dress and undress caps, &c. stationery, blankets, shags, hats, hard-ware, mens and womens fine pumps and shoes, ladies Morocco and sattin ditto, a quantity of locks, blades and carpenters tools, plank, shingle and covering nails, china and crockery ware, cinnamon, nutmegs, cloves and allspice, indigo and blue, vermilion, allum, barley, copperas, carrot and leaf tobacco, snuff, paint of all colours, pepper, coffee, window glass, iron kettles of all sizes, candles, soap, steel and iron, vinegar, foal leather, loaf and mulcovado sugar, lemon juice, Port, claret, Tencill and mountain wine, tar, pitch, and many other articles too tedious to enumerate.

Sale to begin precisely at 12 o'Clock and to continue from day to day till the whole is sold
Québec, le 16 April, 1785. By MELVIN, WILLS & BURNS.

PUBLIC notice is hereby given, that Joseph Courtemanche of the parish of Chambly in the district of Montreal has purchased from Augustin le Brodeur and Marie Trudeau his wife, of the parish of Beloeil, in the said district, a lot of land containing three arpents or thereabout in front, by thirty in depth, situate at Beloeil aforesaid, in the feignory of David Grant, Esq; joining on one side to Gervaise and on the other side to Joseph Guyon, near the river.

Any person or persons having any prior claims upon the said farm, by mortgage or otherwise, are hereby required to make them known within three months from the date hereof, after which time the purchaser will avail himself of this advertisement.
March 16, 1785.

WANTS EMPLOYMENT,

A Young Man who writes a good hand correctly, understands accounts and the French language; also has a general knowledge of the mercantile business. For particulars apply at the Printer's

T O B E L E T

For the FIRST of MAY next,

THE rooms of the second story of the house of the Widow De Lanaudiere, now occupied by Mr. Blifé,

des raisons pour cela que je desirois cacher pour un moment à mon compagnon. Je voulois tâcher de voir la mer. Lorsque nous avions atteint une hauteur où le baromètre marquoit vingt pouces et six lignes, nous sentimes un moien de degré de froid. Une densité s'ant lieu dans ce moment, le ballon se rétrécit un peu, et nous jetâmes une quantité proportionnée de lest, à mesure que le baromètre rehaussa. Nous avançâmes pendant six minutes presque au même degré d'élevation.

L'air rarifié donna de l'appetit à Mr. Boby, il mangea, et je suivis son exemple. Il demanda quelque chose à boire, mais il ne trouva pas bonne la première bouteille que je lui donnai. Il en déboucha une autre, et nous bûmes à la santé de la ville de Rouen, la terre en général et sur tout à celle de ses amis à Neufchatel, chez lesquels nous allions descendre.

Dans ce moment il étoit six heures et douze minutes; le baromètre avoit monté à vingt-deux pouces quatre lignes, et le thermomètre à douze degrés. Je pris la bouteille refusée et la jettai après avoir ôté le bouchon: nous la suivimes, tant qu'il nous fut possible, des yeux, et nous observâmes que, par la violence de la chute, la liqueur en sortoit comme une fumée épaisse de l'ouverture d'une cheminée. Le vin parut en ebullition, exala en vapeur, et à la fin la bouteille disparut. Nous montions continuellement, et le baromètre tomba à vingt et un pouces six lignes. Nous courions toujours au nord-est, lorsqu'il me sembla que nous approchions la ville. Je m'efforçai à exécuter notre descente intentionnée, et je pris mon intrépide compagnon de mettre ses instrumens de côté, afin de m'aider à descendre au moien de nos ailes. Il prit sa place à gauche, et pendant trois minutes nous ramâmes vigoureusement. Nous descendimes sans difficulté proche de la ville de Neufchatel, et au moien d'une agitation vive et continue de nos ailes, nous parvinmes à planer au dessus. Nous saluâmes les habitans qui firent retentir l'air de nos noms. Il étoit alors environ six heures et quinze minutes. Après cette visite nous nous élevâmes de nouveau au moien des ailes, notre départ parut allarmes les spectateurs et nous pouvions distinctement entendre leurs voix, qui sembloient nous rappeler. Nous montâmes ensuite fort haut, le baromètre tomba à vingt pouces, et le thermomètre à neuf degrés, lorsqu'il étoit six heures et vingt minutes.

Nous avançâmes pendant six minutes, et à ce degré d'élevation nous vîmes au nord-nord-ouest. Après avoir traversé une nuée très claire, j'aperçus la mer dans le lointain; les rayons du soleil la rendoient aussi brillante qu'une glace. J'y aperçus une petite tache noire, que je ne fis cependant pas remarquer à mon compagnon de voyage, mais je ramois de toutes mes forces pour accélérer notre marche. La petite tache augmenta à mes yeux, et je ne pus plus douter que ce ne fut un vaisseau. Mon compagnon qui étoit occupé à examiner la beauté des différens nuages me dit qu'il entendoit le murmure d'une tempeste. "Est-ce," dit il, "l'entrechoc des nuës, ou un effet qui se fait entendre du globe." "Ce n'est rien," lui répondis-je. Un moment après, et lorsque je fis baisser la machine il observa que le bruit augmentoit et ressembloit à celui que font les vagues de la mer. "Vous ne vous trompez pas," lui repliquai-je, "regardez derrière vous et vous verrez le plus beau coup d'œil imaginable." Il fut ravi de cette scène et put distinctement voir le vaisseau. *(Le restant dans notre prochain)*

NOUVELLE-YORK, le 11 MARS.

Nous apprenons qu'un nouvel emprunt de deux millions de Guildres a été négocié par l'honorable John Adams, Ministre plénipotentiaire des Etats-unis de l'Amérique aux Etats-généraux des Pays-bas-unis, et actuellement Ambassadeur à la Cour de Londres de la part des dits Etats-unis, avec Messrs. Wilhelm et Jan Willinck, Nicolas Jacob Van Staphorst, la Lande et Fynje. Ce contrat a été ratifié et déclaré obligatoire par le Congrès sur les Etats-unis de l'Amérique.

P A R L E N C A N

Se vendra LUNDI, le 25 du courant, et jours suivans, à la maison de Messrs. MARCOUX, à la Basse-ville, Tout leur Fond de Commerce, consistant en un assortiment complet et de prix de marchandises sèches, merceries et liqueurs, parmi lesquelles se trouvent, savoir:

DES cottons peints, des perles et indiennes, cottons de matelots, hollandes, toiles et toiles à carreaux, des cotilles raies et gris, des toiles d'Irlande grosses et fines, toiles de Silésie, dowls et glaces, de la platille, de l'Osnabourg, de la toile de Russie, de la pouffeline carottée, raies, fleurie et mouchetée, des gurreas, basins unis et raies, saures de Hollande, piqués de Marcellis, corps-de-nois et futaines, des mouchoirs et cravattes de soie, toile et cotton, des taffetas des Indes; une grande variété de riches satins et autres étoffes de soie, des robes de moirine, des languins, rubans, franges de soie, agrémens et millerets, de la dentelle de fil et de soie, de la tavelle à jarretière et autre, des galons de fil, de la gaze soufflée et unie, des ditto tabliers et mouchoirs de col, des batistes, linons, gands, et mitaines, des bas, bonnets, &c. de toute espèce, des bonnets drapés, de laine et de cotton, des calimancoes, durants, chalonge, camelots, des diablent forts, say, étoffes de primées, de la peluche, de la gaze, du velours sur soie et sur cotton, des nappes, de la flanelle commune et fine; des moltons, ratines, cadis, berg-op-oomas, draps superbas et communs, Arcaud, des tabatières d'or, d'argent et d'écaillé, des odeurs, des boutons, des fils, de la soie à coudre, des moules, consistant en un assortiment élégant de bonnets habillés et négligés pour les dames; du papier et des plumes, des couvertes, des vestes, colottes, &c. pour les matelots, des chapeaux de feutre, des foulons, des foulons et des foulons, des foulons et des foulons, de satin et marbrquin pour les dames, une quantité de ferrures, gond, outils de charpentier, des clous à plancher, à couvrir et à bardaux, de la France, des merceries, de la canche, de la noix muscade, des clous de girofle, de la tête de clous, de l'indigo, du bleu, du vermillon, de l'alun, de l'orge mondée, de la couperose, du tabac en carottes, en feuillets et en poudre, de la peinture de toute espèce, du poivre, du café, des vitres, des marmites de toute grandeur, de la chandelle, du savon, de l'acier et du fer, du vinaigre, du cuir à semelles, du sucre en pain et de la cassonade, du jus de citron, du vin de Port, Claret, Ténériffe, et de la Montagne, du goudron, du heai, et bien d'autres articles trop nombreux pour être tous mentionnés.

La vente commencera à midi précis, et continuera de jour en jour jusqu'à ce que le tout soit vendu.
Par MELVIN, WILLS & BURNS.
Québec, le 16 Avril, 1785.

LE public est averti que Joseph Courtemanche, fils, de la paroisse Chambly, district de Montréal, a acquis d'Augustin le Brodeur et Marie Trudeau, sa femme, de la paroisse de Beloeil, dans le dit district, un terrain de trois arpens ou environ, sur trente de profondeur, situé au dit Beloeil, Seignourie de David Grant, Ecuier, joignant d'un côté à Gervaise, et d'autre côté à Joseph Guyon, sur le bord de l'eau. Si donc quelqu'un a des droits sur la dite terre, par hypothèque ou autrement, ils sont priés de les faire valoir dans trois mois de la publication du présent, faute de quoi le dit Joseph Courtemanche se prévendra de leur négligence en délivrant les deniers au dit vendeur.
Le 16 Mars, 1786.

A LOUER, pour le PREMIER du MAI prochain, LES APARTEMENS du second étage de la MAISON de Madame Veuve de Lanaudiere, occupés actuellement par Mr. Blifé.

Quebec, 20th April, 1785

THE sale of two lots of land, situate at Cape Magdelaine, in the district of Quebec, belonging to Joseph Standfield, and taken in execution at the instance of Malcolm Fraser, heretofore advertised in this Paper, to be on Thursday the seventh instant, was put off to Wednesday the fourth day of May next. Notice is hereby given, that the said lots of land will then be sold and adjudged to the highest bidder, at the Court-house in this City, at eleven o'clock in the forenoon, by JA. SHEPHERD, Sheriff.

FARMS to be SOLD in the District of MONTREAL.

- I. NEAR Long-point, within a league of Montreal, an improved FARM of about 160 acres of land, with an elegant Chapel, a mill, built near a small brook running through the same. A fine garden, a good stone house, several out-houses and a new barn on the premises; the whole pleasantly situated.
II. AT Chambly, a Beautiful FARM of 336 acres, being about 4 in front by 84 in depth, well fenced and ditched, with a good house of four rooms besides cellars and garrets, with barn, stable, and out-houses, pleasantly situated on the bank, joining the fort lands.
III. AT St. John, on the West side of the river Richelieu and Seignior of Longueuil, a FARM of 180 acres, being 6 in front by 30 in depth, with an indifferent house, but a large and excellent barn on the premises, being formerly two farms in possession of Pierre Bugnon, Pere, and Jean Bugeau.
IV. Idem, a FARM of 90 acres, being 3 in front by 30 in depth, with several houses built on the front thereof, situated about 15 acres below the fort, formerly possessed by Faicle ou M. Killop.
V. Idem, a FARM of 90 acres, being one and a half in front by 60 in depth, with several houses on the same, situated behind the large stone house within the fort, together with the South half of said house, occupied at present by the troops, or otherwise for his Majesty's service.
VI. Idem, a FARM of 180 acres, being 6 in front by 30 in depth, situated about three miles above the small creek South of the fort at St. John.
VII. Idem, a FARM joining the above upwards, of the like quantity of land, and the same front and depth.
N. B. For further particulars apply to ARTHUR DAVIDSON, Esq; Attorney at law, at Montreal, or to the Printer at 12 rue.

THE adjudication by public vendue, of the stone house two stories high, containing 40 feet upon St. George's street, in the Upper-town of Quebec, and 40 feet in depth, belonging to the estate of Mr. Michel Béchouneau, deceased, will take place on Friday next, the 22d instant, at about 12 o'clock in the forenoon, in the Court of Prerogatives, to be holden at the Jesuits College. For further particulars see the hand-bills posted up in this city, the conditions of sale deposited in the hands of the Clerk of the Court, and apply to the underwritten Advocate. A. PANET, 27th April, 1785.

TO BE SOLD OR RENTED.

THE Isle du Milieu and the upper end of Isle au Cap, with several buildings thereon, lying in the River St. Lawrence, between Beauport and Sorel, the most beautiful and fertile part of the Province. Application may be made to Mr. John Reed, at Arthur Davidson's Esq; in Montreal, or to Mr. Alexander Cairns at Berthelot's, or the Printer in Quebec.

AUGUSTIN CUVILLIER, Rue-sous-le-fort, se propose de fonder son Magasin. Il détaillera ses marchandises au prix qu'il en a payé à l'entree, sans de fondre plus promptement. Il a aussi à vendre de son biscuit propre pour la poche et autres parties. Je donne le droit de quelques mois à ceux qui en acheteront une certaine quantité.

LET and entered upon immediately THAT pleasant and well situated Houle and Garden, with grazing for one or two head of cattle, lying near the ferry of St. Charles' river, called Bellfield. Application to be made to the farmer living on the premises, and for further information apply to Mr. H. Ritchie, corner of Palace-street, Quebec. Bellfield, 8th April, 1785.

To be SOLD.

After once putting up, in the Court of Common Pleas in Quebec, at the breaking up of the Court, on Friday the 22d instant,

A Very fine and good house, situate in the Upper-town of Quebec, Boude street, Market-place, belonging to the Estate of the Widow GUYCHAUX deceased; the said house paying only ten Sol four Deniers yearly feignorial rent. The purchase money to be paid down by the purchaser, who may keep £125 of it in his hands, for which he must pay a life rent to Messrs. Guichoux, Priest and Curate of St. Famille, equivalent to his sacerdotal title, and after his death the said £125 to whoever it may appertain. For particulars apply to the underwritten Notary at Quebec, who will show the titles and give other necessary information. BERTHELOT DARTIGNY, Avocat, Quebec, 12th April, 1785.

A V E N D R E.

Après une seule Crie, en la Chambre d'audience de la Cour des Plaidiers Communs à Québec, à l'issue de l'Audience, Vendredi le 22 Avril présent mois,

UNE très jolie et bonne MAISON, située en la Haute-ville de Québec, rue de Boude et place du marché, appartenante à la succession de feu Madame Veuve GUYCHAUX; cette maison est chargée seulement de dix sols quatre deniers de cens et rentes seigneuriales par année. La vente sera faite pour argent comptant, et en déduction du prix de vente, l'acquéreur payera pour ses mains 125 poudes payés par chaque année à Messrs. GUYCHAUX, Prêtre et Curé de St. Famille, la somme de son titre sacerdotal, sa vie durant, et ensuite payera 125 £ qui lui appartiendra. Les amateurs pourront s'adresser à l'Avocat BERTHELOT DARTIGNY, à Québec, qui sera voir les titres de la vente et donnera les éclaircissemens nécessaires. BERTHELOT DARTIGNY, Avocat. Quebec, le 12 Avril, 1785.

To be LET and entered upon the first of MAY next.

THE large and commodious stone house, situated on the ramparts, now occupied by Doctor Deshauteurs. Apply to Mr. M'CORD, Quebec, 12th April, 1785.

To be LET on reasonable terms and entered upon immediately, A Large and commodious Kitchen-garden with excellent hot-bed ground, and a small house adjoining, situate in the suburb of St. Roch. Enquire of Mr. Dillon on the premises. St. Roch, 7th April, 1785.

To be SOLD at the PRINTING-OFFICE, A General Assortment of S. T. A U T I O N A R Y.

Quebec, le 20 Avril, 1785.

LA vente des deux emplacements, situés au Cap Madelaine, dans le district de Québec, appartenant à Joseph Standfield, et pris en exécution à la poursuite de Malcolm Fraser, ci-devant avertie dans cette Gazette devoit se faire: J'adi, le 7 du courant, ayant été remise à Mercredi le quatre Mai prochain. Le Public est averti par ce présent, que les dits emplacements seront alors vendus et adjugés au plus haut enchâsseur, à la Chambre d'Audience de cette ville, à onze heures du matin par JA. SHEPHERD, Sheriff.

Terres à vendre dans le District de MONTREAL.

- I. PROCHE de la Longue Pointe, à une lieue de Montreal, une terre bien cultivée, contenant environ 100 arpens, avec un Temple Chinois elegant, bâti proche d'un rivolet qui la traverse, un beau jardin, une bonne maison de pierre, plusieurs autres bâtimens et une grange neuve dessus construits, le tout agréablement situé.
II. A Chambly une très belle ferme de 336 arpens, ayant environ 4 de front sur 84 de profondeur, bien close et garnie de toiles, avec une bonne maison distribuée en quatre chambres, outre les caves et greniers, une grange, étable et autres bâtimens, le tout agréablement situé sur le bassin, joignant le terrain du fort.
III. A St. Jean, à l'Ouest de la rivière Richelieu et de la Seigneurie de Longueuil, une ferme de 180 arpens, ayant 6 de front sur 30 de profondeur, avec une maison de peu de valeur, mais une grande et très bonne grange de bois construite, le tout situé et borné par les dits terrains appartenant à Pierre Bugnon, pere, et Jean Bugeau.
IV. Idem une ferme de 90 arpens, ayant 3 de front sur 30 de profondeur, avec plusieurs maisons bâties sur le front d'icelle, située à environ 15 arpens du fort, appartenant ci-devant à Faicle ou M. Killop.
V. Idem une ferme de 90 arpens, ayant 1 arpent et demi de front sur 60 de profondeur, avec plusieurs maisons dessus construites, située derrière la grande maison de pierre dans le fort, ensemble avec la moitié du côté du Sud de la dite maison, présentement occupée par les troupes ou autrement par le service de sa Majesté.
VI. Idem une ferme de 180 arpens, ayant 6 de front sur 30 de profondeur, située environ 3 arpens au dessus du rivolet, au Sud du fort St. Jean.
VII. Une ferme joignant l'extrémité supérieure de la précédente, des mêmes conditions et dimensions.
N. B. Pour plus amples informations il faut s'adresser à ARTHUR DAVIDSON, Avocat à Montréal, ou au propriétaire.

L'ADJUDICATION par licitation de la maison de pierre à deux étages, de 40 pieds de front sur St. George, en la Haute-ville de Québec; le terrain étant de 40 pieds de profondeur, dépendant de la succession de feu Sieur Michel Béchouneau, le jour Vendredi prochain le 22 Avril présent mois, vers midi, en la Cour des Prerogatives, tenante au Collège des R. R. P. P. de la ville. Pour plus amples informations voir les affiches apposées en cette ville, les conditions de la vente déposées au Greffe et s'adresser à M. PANET. Le 21 Avril, 1785. A. PANET.

UNB Maison de soixante pieds sur vingt-six de

hauteur, avec un arpent de terre de large sur trois de profondeur, ou environ, se situe dans le paroisse de Ste. Anne de Sud. Le dit emplacement situé bien avantageusement pour le commerce, étant paré au chemin du Roi et proche l'Eglise et du moulin. Si quelqu'un veut en faire l'acquisition il pourra s'adresser au propriétaire le St. Lauffer Capitaine, à Ste. Anne, ou au Sieur Berthelot Dartigny, Ecuyer, Avocat, à Québec, qui leur en fera un prix raisonnable. Si quelqu'un a quelque chose à dire pour des hypothèques, servitudes, ou autre empêchement, il est prie d'en donner avis au dit propriétaire ou dit Sieur Avocat avant le premier Juillet, faute de quoi on se prévautra du présent avertissement, et il sera déchu de toutes demandes en justice après le dit terme expiré. N. B. Le dit Sieur Avocat étant sur le point d'arranger ses enfants en leur faisant donation, ceux qui ont des empêchemens à former sont avertis de les présenter avant le terme ci-dessus, sans ni sans délai, sous peine de nullité de la vente.

LE Souffigné avertit le Public, que le 19 Octobre

dernier il a acquis de Mr. Paul Lacroix, Négociant, une maison à deux étages, et une voute, situés à Montréal, rue St. Paul, joignant d'un côté à Mr. Pierre Guy, Ecuyer, de l'autre, côté à la rue St. Jean, ou par derrière aux Dames Religieuses de la Congrégation. Si quelqu'un a quelque chose à dire par hypothèque ou autrement, il est prie d'en donner avis sous deux mois de cette date; faute de quoi l'acquéreur se prévautra de cet avertissement. Il avertit de plus qu'il a reçu une quantité suffisante de la meilleure qualité de tabac en menocque de la Virginie, il fabrique et vend à son magasin d'excellent tabac en poudre, qu'il donnera en gros à très bonne composition, et garantira à ceux qui voudront l'honneur de leur pratique; et ceux qui auront de la menocque à faire fabriquer, il leur sera le tabac à très bas prix par livre. Comme le Souffigné se propose de passer cette Automne en Europe pour affaires de famille, il prie ceux à qui il doit de présenter leurs comptes pour en être payés, et ceux qui lui doivent (s'ils ne veulent point être poursuivis par justice) de venir régler d'ici au 1er Juillet prochain, soit en argent ou par billets et obligations. Montreal, le 4 Avril, 1785. GABRIEL FRANCHERE.

NICOLAS PIZANNE, Boulanger à Sorel, informe

le Public, qu'il a acquis de Demoiselle Ursule Le Roux, dit Provençal, sous l'autorisation du Sieur Thomas Riverig, son mari, un emplacement situé au fort de Sorel, de soixante piés sur tous les côtés, borné sur le devant à la place du marché, par derrière à l'ancien domaine, joignant d'un côté au Sud-ouest à Madame La Decouverte, et au Nord-est au chemin du Roussant au chemin du Moine, sur lequel il y a une maison de trente-six piés de front sur vingt-six de profondeur, avec un fournil, provenant tant de son chef qu'à titre de cession de ses co-héritiers en la succession de feu Monsieur Sieur Jean Le Roux, dit Provençal, son pere; avec déclaration de la part de la dite vendresse, d'en vouloir faire le remploi en d'autres fonds plus avantageux pour la conservation de ses propres; ainsi ceux qui prétendent droit, par hypothèque ou autrement, sur le dit emplacement, sont priez et requis d'en donner avis au dit acquéreur d'ici au premier de May prochain, passé lequel tems il complètera son paiement, et se prévautra du présent avertissement contre quiconque pourroit ou voudroit réclamer aucun droit ou prétention à cet égard. Sorel, le 7 Avril, 1785. NICOLAS PIZANNE.

NICHOLAS PIZANNE, baker at Sorel, informs the

Public, that he has purchased of Mrs. Ursule Le Roux, alias Provençal, by authority from Mr. Thomas Riverig, her husband, a lot of land situate at the fort of Sorel, containing sixty feet square, bounded in front by the market-place, behind by the ancient domain, joining on the South-west side to Madam La Decouverte and on the North-east side to the King's road leading to Moine's Channel, with a log-house of thirty six feet in front by twenty in depth and a bake-house thereon erected, appertaining to her as well in her own right as by a deed of cession by the other co-heirs to the succession of the deceased Mr. John Le Roux, alias Provençal, her father. The said seller declaring her intention to dispose of the purchase money in other land more advantageous to her interest. All those having any demands, by mortgage or otherwise, upon the said premises, are desired and required to give notice thereof to the said purchaser before the first of May next, at the expiration of which period he will avail himself of this advertisement against any person who could or would claim any right or pretension in this respect. Sorel, 7th April, 1785. NICHOLAS PIZANNE.

MICHEL CUROT, of Montreal, Merchant, informs the Public, that he is owner of the *Grands-Isle* and of all the islands, small and large, adjacent thereto, situate opposite Cataracouy, at the mouth of lake Ontario, as having been granted to his ancestors, agreeable to the titles of property in his possession. He therefore gives this notice to any person or persons who may build houses, barns, &c. or clear ground on the said islands that they will lose their labour.

Montreal, 1st April, 1785. **MICHEL CUROT.**
MICHEL CUROT, Marchand de la ville de Montreal, avertit le Public, qu'il est propriétaire de la *GRAND-ISLE* et de toutes les autres îles et îlots adjacentes à la *Grand-Isle*, situés vis-à-vis de Cataracouy, à l'entrée du lac Ontario, comme ayant été concédés à ses ancêtres conformément au titre de propriété qu'il a en sa possession. C'est pourquoi il prévient que si quelques personnes baillent des maisons ou autres bâtimens et font du défrichement sur les dites îles, ils perdront leur travail.

Montreal, le 1er Avril, 1785. **MICHEL CUROT.**
W A N T E D,
 A Man and woman, as house servants, who can be well recommended for sobriety and honesty: if married and without any incumbrance of children, the more acceptable. Application to be made to Col. Caldwell, at the Receiver General's Office, at Mr. Dunn's, Joiner, on Mondays and Thursdays, at 10 o'clock in the forenoon.

Quebec, 29th March, 1785.
 To LET or be SOLD,
THE large House in Sault-au-matelot, known
 by the name of Cadet's.—Please enquire of **ROBERT FRASER**, Lower-town.
A LOUER ou à VENDRE,
LA grande Maison, située dans la rue du Sault-au-
 matelot, connue sous le nom de maison de Cadet. Il faut s'adresser à **ROBERT FRASER**, à la Basse-ville.
 Québec, le 29 Mars, 1785.

To be SOLD and ENTERED into by the First of MAY,
THAT lot of land and house thereon built with stone, two stories high, with garrets and exceeding good cellars under the same, now occupied by Mr. William Hay, Cooper, lying and situate in the Lower-town of Quebec, at the end of the street called Sault-au-matelot. Behind the house there is sufficient space to build necessary out-houses upon, after leaving a proper yard for wood, &c.—Further particulars may be had by applying to the subscriber at his house, St. Peter's street, Lower-town.

CHAS. STEWART.
A VENDRE et à OCCUPER le Premier de Mai prochain,
CET Emplacement et Maison de pierre à deux
 étages dessein construite, avec des greniers et de très beaux caves, présentement occupés par Mr. Guillaume Hay, Tonnelier, et situés à la Basse-ville de Québec, au bout de la rue du Sault-au-matelot. Il y a derrière la maison suffisamment de place pour faire les bâtimens dont on pourra en outre avoir besoin, en laissant une cour assez grande pour mettre le bois, &c.—Pour plus amples informations il faut s'adresser au sousigné, à la maison, rue St. Pierre, à la Basse-ville.
 Québec, le 23 Mars, 1785. **CHAS. STEWART.**

A LOUER pour tel nombre d'années qu'on voudra,
LES terres de Sans-bruit, divisées en emplacements,
 depuis cinq jusqu'à trente arpents, sur les trois différens chemins qui se conduisent des portes St. Jean, St. Louis et du Palais. Les tenanciers auront le privilège de tirer des perches et piquets pour des clôtures et du bois pour bâties aux Chaudières, du côté du fleuve où il y en a une quantité suffisante pour cet effet (ou sur telle autre des terres non concédées dans la Seigneurie de Lauzon.) On recevra des propositions chez Henry Caldwell, Ecuyer, à Belmont.

To be LET for any term of years, as may be agreed on,
THE lands of Sans-bruit, laid out in lots of from
 five to thirty arpents, on the three different roads that lead from St. Louis, St. John, and Palace gates, the tenants to be allowed the privilege of procuring rails and piquets for fences, and timber for building, at the Chaudière (where there is a sufficient quantity near the water for that purpose, or on any of the unconceded lands in the Seigneurie of Lauzon.) Proposals to be received by Henry Caldwell, Esq; at Belmont.

A LOUER et à OCCUPER
 Au premier de Mai prochain, pour tel nombre d'années qu'on voudra,
UNE belle Maison de pierre à deux étages avec un grenier et des mansardes,
 située dans la rue St. Louis, vis-à-vis le jardin des Recollets, avec une excellente cave, un jardin sur le derrière, une cour spacieuse, des écuries, remises, et autres commodités. Il y a dans la cour ainsi que dans la cave des puits profonds et bons. Pour plus amples informations il faut s'adresser à Mr. Charles Stuart, Avocat.

To be LET, and entered on the 1st of May next, for any term of years,
A Neat stone dwelling-house two stories high, with a convenient garret and rooms, situated in Port St. Louis street, opposite the Recollet's garden, with a choice cellar, a garden at the back thereof, spacious yard room, commodious stables, and out-houses, fitted with many other conveniences. In the yard is a deep and excellent well, as also one in the cellar. For the particulars please to apply to Mr. Charles Stuart, Advocate.

A LOUER et à occuper au premier de Mai prochain,
LE haut avec la moitié du bas de la grande maison à deux
 étages, située dans la rue St. Jean, proche la porte St. Louis est présentement occupé par Madame Jane Lee, et elle est très propre pour un magasin de détail. Pour plus amples informations il faut s'adresser à William Ennis, demourant dans la dite maison.

To be LET, and entered on the first day of May next,
THE upper with one half of the lower part of the large
 house two stories high, situate in John Street near the gate, the lower part is present occupied by Mrs. Jane Lee, and is very convenient for a shop-keeper. For further particulars apply to William Ennis, in said house.

A VENDRE, ou à LOUER pour une ou plusieurs Années
 du premier de Mai prochain,
LA grande maison commode, située dans la rue St. Pierre,
 de la Basse-ville de Québec, présentement occupée par Nathaniel Taylor, Ecuyer, avec un hangar et autres dépendances. Pour plus amples informations il faut s'adresser à Mr. Robert Lester.

TO BE SOLD, or LET, for one or a term of years, from the first of
 MAY next;
THE large commodious House, in St. Peter's-street,
 Lower-town, Quebec, now occupied by Nathaniel Taylor, Esq; with Hangards, and other dependences. For particulars apply to Mr. Robert Lester.

DISTRICT de MONTREAL. EN vertu d'un ordre d'exécution, émané de la Cour des Plaidoyers Communs de la Majesté, pour le dit district, à la poursuite de Madame Magdeleine Damour de Clignancourt, veuve de défunt Jean Baptiste de Montigny, Ecuyer, contre les biens et effets terres et possessions, appartenant à la succession vacante du dit Jean Baptiste de Montigny, entre les mains, sous la garde et en possession de Pierre Tétard de Montigny, Ecuyer, Curateur de la dite succession: J'ai fait et pris en exécution comme appartenant à la dite succession, un emplacement ou portion de terre, situé au bout d'en haut de l'Isle de Montréal, ci devant connu sous le nom de Fort Senneville, contenant dix arpents de front, sur vingt arpents de profondeur, borné sur le devant par le Lac des deux Montagnes et le fleuve St. Laurent, derrière par François Girard, d'un côté par Jacques Le Blond et de l'autre côté par Hubert La Magdeleine, avec une maison, un moulin à vent et autres bâtimens dessus construits: Or j'avertis par ce présent que j'exposerai les dits biens en vente publique, à mon bureau, dans la ville de Montréal, Mercredi le quinze de Juin prochain: à onze heures du matin, en quels tems et lieu les conditions de la vente seront expliquées par

EDWD. WM. GRAY, Sheriff.
 Tous ceux qui ont quelques prétentions antérieures sur les dits biens, par hypothèque ou autrement, sont requis par ce présent, d'en donner avis par écrit au dit Sheriff, avant le jour de la vente.
 Montréal, le 3 Février, 1785.

DISTRICT of MONTREAL. BY virtue of a Writ of Execution issued out of His Majesty's Court of Common Pleas for the said district, at the suit of Madame Magdeleine Damour de Clignancourt, Widow of the late Jean Baptiste De Montigny, Esq; deceased, against the goods and Chattels, lands and tenements belonging to the vacant succession of the said Jean Baptiste De Montigny, in the hands, custody or possession of Pierre Tétard De Montigny, Esquire, curator to the said succession: I have seized and taken in execution, as belonging to the said succession, a lot or piece of land situate at the upper end of the Island of Montreal, formerly known by the name of Fort Senneville, containing ten arpents in front by twenty arpents in depth, bounded in the front by the Lake of the two Mountains and the river Saint Lawrence, behind by François Girard, on one side by Jacques Leblond, and on the other side by Hubert La Magdeleine, with a house, a wind-mill and other buildings thereon erected: Now this is to give notice that I shall expose the said premises to sale by public vendue, at my Office, in the city of Montreal, on Wednesday the fifteenth day of June next, at eleven o'clock in the forenoon; at which time and place the conditions of sale will be made known by

EDWD. WM. GRAY, Sheriff.
 Any person or persons having any prior claim to the said premises, by mortgage or otherwise, are hereby required to give notice thereof, in writing to the said Sheriff, before the day of sale.
 Montréal, 3d February, 1785.

DISTRICT de MONTREAL. EN vertu d'un ordre d'exécution, émané de la Cour des Plaidoyers Communs de la Majesté, pour le dit district, à la poursuite de Gabriel Cotté, contre les biens et effets, terres et possessions de Silvestre Cotté, à moi adressé, j'ai fait et pris en exécution comme appartenant au dit Silvestre Cotté, quatre emplacements ou portions de terre de quarante pieds de front chaque, sur cent-vingt pieds de profondeur, situés à Près-de-ville, proche de Montréal, bornés sur le devant par une rue appelée rue Sanguinier, d'un côté et derrière par le dit Gabriel Cotté, et de l'autre côté par Joseph Casenave. Or j'avertis par ce présent, que j'exposerai les dits biens en vente publique, à mon bureau, dans la ville de Montréal, Mardi, le vingt-sept Avril prochain, à onze heures du matin, en quels tems et lieu les conditions de la vente seront expliquées par

EDWD. WM. GRAY, Sheriff.
 Tous ceux qui ont quelques prétentions antérieures sur les dits biens, par hypothèque ou autrement, sont requis par ce présent d'en donner avis par écrit au dit Sheriff, avant le jour de la vente.
 Montréal, le 16 Décembre, 1784.

DISTRICT of MONTREAL. BY virtue of a Writ of Execution issued out of his Majesty's Court of Common Pleas for the said district, at the suit of Gabriel Cotté, against the goods and chattels, lands and tenements of Sylvester Cotter, to me directed, I have seized and taken in execution, as belonging to the said Sylvester Cotter, four lots of ground of forty feet each in front by one hundred and twenty feet in depth, situate at Près-de-ville near Montreal, bounded in the front by a street called La Rue Sanguinier, on one side and behind by the said Gabriel Cotté, and on the other side by Joseph Casenave: Now this is to give notice, that I shall expose the said premises to sale by public vendue, at my office in the city of Montreal, on Tuesday the twenty-seventh day of April next, at eleven o'clock in the forenoon; at which time and place the conditions of sale will be made known by

EDWD. WM. GRAY, Sheriff.
 Any person or persons having any prior claim to the said premises, by mortgage or otherwise, are hereby required to give notice thereof, in writing, to the said Sheriff, before the day of sale.
 Montréal, 16th December, 1784.

A VENDRE de Gré à Gré,
UN Emplacement de quarante-cinq pieds de front,
 sur cent trente et sept pieds de profondeur, situé au bourg de l'Assomption, district de Montréal, tenant par devant à la rue St. Etienne, par derrière à la rivière de l'Assomption, d'un côté à la rue St. Joseph, d'autre côté au Sieur Joseph Daquille avec une maison commode et solide, et autres bâtimens dessus construits. De plus, un terrain d'un arpent carré, clos en pieux, situé au même lieu.—Pour plus amples informations on pourra s'adresser à Maître Ph. Vigier, Négociant, ou à Monsieur à Mr. Jb. Papineau, Notaire.

To be SOLD by private SALE,
A Lot of Land containing forty-five feet in front,
 by from one hundred and thirty to one hundred and thirty-five feet in depth, situate in the bourg de l'Assomption, in the district of Montreal, bounded in front by St. Stephen's street, behind by the river Assomption, on one side by St. Joseph's street, and on the other side by Mr. Joseph Daquille, with a commodious and solid house and other buildings thereon erected. Also a lot of one arpent in superficies, closed with pickets, situate at l'Assomption afore-said. For further particulars apply to Mr. Joseph Vigier, Merchant, or to Mr. Joseph Papineau, Notary, at Montreal.